



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue à huis clos le 16 mars 2020 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19 heures

La séance s'est tenue à huis clos considérant les recommandations émises par le gouvernement du Québec en lien avec le covid-19.

La séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité des Escoumins

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois de février 2020
- 3.2 Renouvellement espace publicitaire 2020/ Maison du Tourisme de Tadoussac
- 3.3 Proclamation « Avril, mois de la Jonquille »/ Société canadienne du cancer
- 3.4 Demande d'autorisation/ Spectacle de P-A Méthot
- 3.5 Ouverture/ Fermeture du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher/ Saison 2020-2021

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande du congrès médical sur la médecine d'urgence en région/ Vin d'honneur
- 4.2 Demande de l'Administration portuaire de Les Escoumins

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

5.1 Dépôt/ Location : Salle du Centre Multifonctionnel et aréna
– février 2020

6.0 URBANISME

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Dépôt/ Rapport sommaire des travaux à venir mars – avril
- 8.2 Offre de service AXOR/ Évaluation et suivi intérimaire des installations de production d'eau potable
- 8.3 Demande de soumission/ Lumières de rue au DEL
- 8.4 Demande d'autorisation/ Entrée de service – Caserne incendie

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÉGLEMENTS

- 12.1 Adoption du règlement numéro 19-488 ayant pour objet de décréter une dépense ainsi qu'un emprunt de 2 893 749 \$ pour la construction de la caserne incendie

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

- 16.1 Liste de la correspondance, MAMH et autres
- 16.2 Offre de formation 2020/ Association des directeurs municipaux du Québec
- 16.3 Invitation à l'inauguration officielle de l'auditorium de la Polyvalente des Rivières/ Commission scolaire de l'Estuaire
- 16.4 Remerciements des proches aidants/ L'appui Côte-Nord
- 16.5 Accusé de réception/ Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- 16.6 Demande de développement touristique/ 1 et 3, route Forestière
- 16.7 Dépôt/ ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de Johnson

17.0 AFFAIRES NOUVELLES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.1 Dépôt/ Congrès régional 2020 – Fédération 03 des Cercles de Fermières
- 17.2 Autorisation de dépense/ Somum Solutions inc.
- 17.3 Congrès 2020/ Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

no **20-03-047**

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

no **20-03-048**

No. F-031
FD - 1-800
Les Éditions

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2020

no **20-03-049**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de février 2020 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Destrosiers, maire.

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		88 934.17 \$
Comptes à payer :	173 933.18 \$	
Annexe des comptes :	16 693.24 \$	
Total des comptes		279 560.59 \$

N° 20-03-050

RENOUVELLEMENT ESPACE PUBLICITAIRE 2020 / MAISON DU TOURISME DE TADOUSSAC

ATTENDU QUE la Maison du Tourisme de Tadoussac offre la possibilité de renouveler notre espace publicitaire à la Maison du Tourisme et à cette fin, l'installation d'une affiche murale couleur d'une dimension de 24" x 36" aux mêmes conditions que l'année précédente, soit sur la base d'un coût forfaitaire de 750 \$ (sept cent cinquante dollars);

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de renouveler son positionnement à la Maison du Tourisme de Tadoussac qui accueille plus de 30 000 (trente mille) visiteurs chaque année;

IL EST PAR CONSEQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le renouvellement d'un espace publicitaire à la Maison du Tourisme de Tadoussac pour l'année 2020 soit l'installation d'une affiche murale couleur de 24" X 36" et à cette fin, une dépense de 750 \$ (sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables.

N° 20-03-051

PROCLAMATION « AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE » / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie ou aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil de la municipalité des Escoumins encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

DEMANDE D'AUTORISATION / SPECTACLE DE P-A MÉTHOT

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Municipalité des Escoumins et Entourage Spectacle inc. pour la présentation du spectacle de P-A Méthot à la salle du Centre multifonctionnel le vendredi 2 octobre 2020;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 9 000 \$ (neuf mille dollars) plus les taxes applicables pour le spectacle de P-A Méthot le 2 octobre 2020, ainsi que toutes dépenses s'y rapportant.

OUVERTURE/ FERMETURE DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER/ SAISON 2020-2021

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ouverture du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher le lundi 21 septembre 2020 pour la saison 2020-2021 par la compagnie CIMCO Réfrigération au montant de 4 363 \$ (quatre mille



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

trois cent soixante-trois) plus les taxes applicables incluant les frais d'ouverture et de fermeture du Centre Sortifi;

QUE le Conseil autorise la fermeture du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher le dimanche 4 avril 2021.

N° 20-03-054

DEMANDE DE COLLABORATION/ 16^E ÉDITION DU CONGRÈS MÉDICAL SUR LA MÉDECINE D'URGENCE EN RÉGION

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tiendra la 16^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région du 8 au 12 septembre prochain;

ATTENDU QUE le congrès 2020 se déroulera sous la présidence d'honneur de la docteure Caroline Martin, urgentologue au CIUSSS Saguenay Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE le comité organisateur du congrès 2020 sollicite encore une fois la collaboration de la municipalité de Les Escoumins pour fournir le vin d'honneur au cocktail d'ouverture le 10 septembre prochain à la salle multifonctionnelle;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil s'engage à fournir le vin d'honneur au cocktail d'ouverture le 10 septembre prochain à la salle multifonctionnelle.

N° 20-03-055

DEMANDE DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DES ESCUMINS

ATTENDU QUE le 9 mars dernier, le conseil municipal a reçu une demande de l'Administration portuaire de Les Escoumins;

ATTENDU QUE l'Administration portuaire de Les Escoumins nous mentionne que le site de l'Administration portuaire en saison estivale est une attraction pour les touristes, en plus des croisières aux baleines et des plongeurs;

ATTENDU QUE n'ayant pas d'installation sanitaire et ne possédant pas d'autres options à proximité, les gens font leurs besoins naturels un peu partout sur le site;

ATTENDU QUE cette situation crée des désagréments pour les touristes et donne une image peu reluisante du secteur;

ATTENDU QUE l'Administration portuaire des Escoumins aimerait que la municipalité des Escoumins puisse installer une toilette mobile sur leur site;

ATTENDU QUE l'Administration portuaire des Escoumins s'engage cependant à assumer les frais de vidange de cette toilette mobile sur leur site;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'installation d'une toilette mobile sur le site de l'Administration portuaire de Les Escoumins à la saison estivale prochaine.

* DÉPÔT
LOCATION / SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ARÉNA
– FÉVRIER 2020

* DÉPÔT
RAPPORT SOMMAIRE DES TRAVAUX À VENIR MARS – AVRIL
2020

* DÉPÔT
OFFRE DE SERVICE AXOR/ ÉVALUATION ET SUIVI
INTÉRIEURE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux exigences des articles 53 et 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE Monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics, a procédé à une demande d'offre de services auprès de la firme AXOR Experts-Conseils concernant la production des quatre rapports trimestriels sur les installations d'eau potable pour l'année 2020;

ATTENDU l'offre de services de la firme AXOR Experts-Conseils au montant de
2 535 \$ (deux mille cinq cent trente-cinq dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme AXOR Experts-Conseils pour la réalisation des quatre rapports trimestriels de l'année 2020 pour le suivi intérimaire des installations de production d'eau potable au coût de 2 535 \$ (deux mille cinq cent trente-cinq dollars) plus les taxes applicables.

o 20-03-057

DEMANDE DE SOUMISSION / LUMIÈRES DE RUE AU DEL

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat de 50 lumières au DEL au cours des dernières années pour le remplacement des lampes standards et des lumières brûlées sur notre réseau d'éclairage de rue;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été déposée chez notre fournisseur et que le montant établit pour les cinquante 50 lumières au DEL et photocell s'élève à 9 924,50 \$ (neuf mille neuf cent vingt-quatre dollars et cinquante cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 9 924,50 \$ (neuf mille neuf cent vingt-quatre et cinquante cents) plus les taxes applicables pour l'achat de 50 lumières au DEL et photocell pour le remplacement de lumières sur notre réseau d'éclairage de rue;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans.

N° 20-03-058

DEMANDE D'AUTORISATION/ ENTRÉE DE SERVICE – CASERNE INCENDIE

ATTENDU QU'afin de desservir la nouvelle caserne incendie, nous devons procéder à la mise en place d'une entrée de service (aqueduc et égout);

ATTENDU QUE pour alimenter le bâtiment, nous devons installer une entrée d'eau d'une dimension de 6 pouces en raison de l'installation du système de gicleurs dans le bâtiment;

ATTENDU QUE nous devons également procéder à l'installation d'un nouveau regard sur l'égout sanitaire;

ATTENDU QU'il s'agit de travaux importants en raison de la profondeur des conduites qui sont à environ 16 (seize) pieds;

ATTENDU QUE les matériaux seront fournis par la municipalité et les matériaux granulaires, la machinerie et la main d'œuvre seront fournis par l'entreprise EJD Construction au montant de 17 636.71 \$ (dix-sept mille six cent trente-six dollars et soixante-et-onze cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense pour les travaux reliés à la nouvelle entrée de service de la caserne incendie au montant de 17 636.71 \$ (dix-sept mille six cent trente-six dollars et soixante-et-onze cents) plus les taxes applicables;

QUE les travaux soient financés à même le règlement d'emprunt # 19-488 ayant pour objet de décréter une dépense ainsi qu'un emprunt de 2 893 749 \$ pour la construction de la caserne incendie.

**** DÉPÔT**

N° 20-03-059

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-488 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 893 749 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins désire procéder à la construction de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la caserne représente une somme de deux millions huit cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-neuf dollars 2 893 749 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour payer les sommes prévues pour la construction de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'emprunter la somme de deux millions huit cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-neuf dollars (2 893 749 \$);

CONSIDÉRANT QU'EN date du 20 novembre 2019, la municipalité des Escoumins a reçu confirmation d'une aide financière versée par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du projet RECIM représentant 70 % du coût des travaux versés sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE par une lettre datée du 17 septembre 2019, les Affaires autochtones se sont engagées à verser une aide financière à la municipalité pour le projet de construction de la caserne incendie pour un montant de 477 702 \$ versé sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de la municipalité de Les Escoumins tenue le 17 février 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER, tel que présenté, le règlement numéro 19-488 ayant pour objet de décréter une dépense ainsi qu'un emprunt de 2 893 749 \$ pour la construction de la caserne incendie.

**OFFRE DE FORMATION 2020/ ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**INVITATION À L'INAUGURATION OFFICIELLE DE L'AUDITORIUM DE
LA POLYVALENTE DES RIVIÈRES/ COMMISSION SCOLAIRE DE
L'ESTUAIRE**

REMERCIEMENTS DES PROCHES AIDANTS/ L'APPUI CÔTE-NORD

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION/ CABINET DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES NATURELLES, MINISTRE RESPONSABLE DE LA
RÉGION DE LA CÔTE-NORD**

**DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE/ 1 ET 3, ROUTE
FORESTIÈRE**

**DÉPÔT/ MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE
L'ALIMENTATION, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DU
CENTRE-DU-QUÉBEC ET DÉPUTÉ DE JOHNSON**

**FORMATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE AU SEIN DE LA
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite mettre sur pied un conseil municipal jeunesse;

ATTENDU QUE par ce projet, le conseil municipal désire que le conseil municipal jeunesse puisse permettre aux participants de côtoyer un lieu d'échanges et d'influence auprès des actrices municipales et des acteurs municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal jeunesse permettra de susciter et soutenir l'implication active des jeunes et leur participation citoyenne et à développer un sentiment d'appartenance et d'utilité dans la communauté;

No. F-031

D - 1-800

es Édition,

* DÉPÔT

** DÉPÔT

* DÉPÔT

** DÉPÔT

* DÉPÔT

** DÉPÔT

N^o 20-03-060



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE comme nous sommes une municipalité vieillissante qui désire contrer l'exil des jeunes de notre communauté, nous souhaitons considérer la jeunesse comme partie intégrante de notre croissance en les impliquant de premiers plans aux décisions et à leur démontrer l'importance de faire valoir ses idées;

ATTENDU QUE ce projet novateur contribuera à la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle locale;

ATTENDU QUE le conseil municipal des Escoumins espère que cette initiative donnera envie aux municipalités voisines de s'investir auprès de la jeunesse en leur offrant l'opportunité de bâtir eux aussi, un conseil municipal dédié aux jeunes de leur communauté;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Andrée Lessard, à débiter le processus du projet de formation d'un conseil municipal jeunesse au sein de la municipalité des Escoumins.

DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE MADAME CHANTALE TREMBLAY D'ACTION SANTÉ L.C.

ATTENDU la demande déposée le 16 mars 2020 par madame Chantale Tremblay d'Action Santé L.C. ayant pour objet de requérir une modification du règlement de zonage de façon à permettre la classe d'usage multifamiliale 9 logements et plus en vue de la transformation du bâtiment situé au 388, route 138 pour environ 12 unités de logement;

ATTENDU QUE la modification réglementaire implique un agrandissement de la zone 36-CH du plan de zonage afin d'y intégrer l'immeuble situé au 388, route 138 constitué du lot 5 565 286 et autoriser la Classe multifamiliale 9 logements et plus à l'intérieur de cette zone;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'acquiescer à la présente demande à l'intérieur de la zone 36-CH et dans le corridor de la route 138 dans le but de faciliter l'implantation de logements relevant du Groupe d'habitation multifamiliale (9 logements et plus);

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil souscrit à la demande de modification au règlement de zonage de madame Chantale Tremblay d'Action Santé L.C. ayant pour objet d'agrandir la zone 36-CH et autoriser la classe d'usage multifamiliale 9 logements et plus, laquelle modification est convenue à l'adoption et l'entrée en vigueur d'un règlement d'amendement et à cette fin, l'émission d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le conseil mandate monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste, dans le but de préparer ce projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.

N° 20-03-062

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.